

Arrêté de la Présidente portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la Promotion Interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 58

Arrêté N° 116/2022

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l'article 30,

Vu le décret n° 219-1265 du 29 novembre 2019 relatifs aux lignes directrices de gestion et l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires,

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Technique du CDG58 le 17 juin 2022,

Vu les avis rendus par les Comités Techniques des collectivités et établissements publics de plus de 50 agents affiliés au CDG58,

Considérant qu'à défaut de transmission d'avis au Président du CDG58 dans le délai imparti, celui-ci est réputé favorable,

Considérant que les lignes directrices de gestion relatives à la Promotion Interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG58 sont arrêtées par la Présidente du CDG58,

Considérant que les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années ; qu'elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure,

ARRÊTE

Article 1 : les lignes directrices de gestion relatives à la Promotion Interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG58 sont établies comme suit : voir ANNEXES

Article 2 : les lignes directrices de gestion relatives à la Promotion Interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG58 sont établies pour une durée de six ans à compter du 13 octobre 2021. Elles pourront faire l'objet d'une révision, en tout ou partie, en cours de période, après avis du Comité Social Territorial / Comité technique du CDG58 et des comités locaux.

Article 3 : un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion relatives à la Promotion Interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG58 sera établi annuellement. Il sera présenté au Comité Social Territorial / Comité Technique du CDG58.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, notamment par l'affichage des lignes directrices de gestion relatives à la Promotion Interne sur le site Internet du CDG58, ainsi que leur transmission par tout moyen aux collectivités et établissements publics affiliés au CDG58.

Article 5 : la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif de Dijon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à NEVERS, le 12 septembre 2022

La Présidente



Marie-Christine AMIOT

CDG 58 PROMOTION INTERNE		BAREME – ACCES EN A		Observations Pièces impératives
1/ CRITERES LIES AUX FONCTIONS				
1.1/ Adéquation poste/grade (regard du poste occupé en fonction du grade)		Sur 12 points		
L'agent occupe t'il actuellement des missions d'un cadre d'emplois supérieur ?	Non : Oui :	2 points 4 points		Etat des services
Si oui , depuis combien de temps l'agent occupe t'il ce poste ? (Comptabiliser les services de contractuel, stagiaire et titulaire)	+ 15 ans : Entre 6 et 15 ans révolus : Entre 3 et 5 ans révolus :	8 points 6 points 4 points		
1.2/ Missions exercées sur le poste occupé actuellement		Sur 12 points		
Prise en compte des missions exercées	1. Fonctions de Direction, secrétariat général, secrétariat de mairie, responsabilité de plusieurs services avec encadrement : 2. Responsabilité d'un service avec encadrement : 3. Chargé de mission(s), de projet(s), d'opération(s) : 4. Responsabilité d'un service sans encadrement :	12 pts 8 points 6 points 4 points		Fiche de Poste
1.3/ Encadrement		Sur 10 points		
Nombre d'entretiens professionnels réalisés (encadrement direct) (fonctionnaires ou contractuels)	10 agents et + : Entre 5 et 9 agents : Entre 1 et 4 agents :	10 pts 6 points 3 points		Organigramme (avec lien hiérarchique représenté)
1.4/ Participation à la vie de la collectivité en plus de l'activité principale (fonctions exercées sur l'année en cours)		Sur 2 points		
	Maitre d'apprentissage, formateur DPO, référents Déontologue/Handicap/Laïcité, Assistant de prévention, Représentant du personnel	2 points		Arrêté de nomination Ou lettre de mission
TOTAL		36 points		

2/ CRITERES LIES A LA FORMATION				
2.1/ Formation réalisées dans les 5 dernières années		Sur 6 points		
Pas de prise en compte des formations non suivies dans leur totalité ni des formations d'intégration avant titularisation.	+ 15 jours : De 10 à 14 jours : De 6 à 9 jours : De 2 à 5 jours :	6 points 4 points 2 points 1 point		Attestations de formations (toutes formations effectuées justifiables par attestation) *
2.2/ Préparation au concours/examen professionnel		Sur 4 points		
Avoir suivi au moins une préparation et uniquement s'il s'agit d'une préparation au grade sollicité par la promotion interne (les autres préparations ne seront pas comptabilisées)	1 préparation	4 points		Attestation de suivi
2.3/ Examen pro/concours pour l'accès au grade sollicité par la promotion interne sur les 5 dernières années		Sur 8 points		
Non cumulatif (une seule prise en compte)	Admis à l'examen professionnel du grade PI	8 points		Attestation de réussite
TOTAL		18 points		

3/ CRITERES LIES A LA VALEUR PROFESSIONNELLE, CAPACITE A EVOLUER, CHOIX DE L'AUTORITE

3.1/ Appréciation du supérieur hiérarchique au regard de l'entretien pro		Sur 6 points					
		0	1	2	3		
0 = Insatisfaisant 1 = A améliorer 2 = Satisfaisant 3 = Très satisfaisant	Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs : Qualités relationnelles :	0 0	1 1	2 2	3 3		Entretien professionnel A demander si incohérence ou si maximum de points *
3.2/ Projection dans le poste futur – Capacité à...		Sur 15 points					
0 = Insatisfaisant 1 = A améliorer 2 = Satisfaisant 3 = Très satisfaisant	Dialogue avec les élus : Conduite du changement : Coordination de projet(s) : Gestion d'équipe : Prise de décision :	0 0 0 0 0	1 1 1 1 1	2 2 2 2 2	3 3 3 3 3		
3.2/ Ordre de priorité		Sur 4 points					
	1 ^{er} ou 1 seul agent : 2 ^{ème} : 3 ^{ème} à 5 ^{ème} :	4 points 3 points 2 points					
3.3/ Décompte de présentations du dossier (propositions antérieurs)		Sur 4 points					
Prise en compte du nombre de présentations de dossier PI recevable déposé pour le même grade (ne pas compter le dossier en cours)	+ de 3 présentations : 1 à 3 présentations :	4 points 2 points					Courrier(s) du CDG (avis défavorable comportant le nombre de points obtenus à chaque présentation du dossier)
3.4/ Ancienneté (stagiaire, titulaire)		Sur 8 points					
Toutes fonctions publiques confondues (ancienneté à calculer au 1 ^{er} janvier de l'année)	26 ans et + : 16 à 25 ans révolus : 9 à 15 ans révolus : 0 – 8 ans :	8 points 6 points 4 points 2 points					Etat des services signé de l'AT
TOTAL		37 points					
TOTAL GENERAL		91 points					

EN CAS D'EX-AEQUO POUR DEPARTAGER DES DOSSIERS – Attribution de points bonus

A/ Motivation du fonctionnaire par rapport à l'accès à ce nouveau grade		Sur 2 points			
Examiner la projection de l'agent sur le poste	Courrier de l'agent	2 points			Courrier de l'agent (anonymiser le courrier, pas de référence à la collectivité..)
B/ Appréciation de l'autorité territoriale		Sur 4 points			
L'autorité Territoriale devra faire apparaître la capacité à évoluer de l'agent	Courrier de l'Autorité Territoriale, DGS, N+1	4 points			Sur papier libre, anonymiser le courrier, pas de référence à la collectivité, pas de logo et autres..)
C/ Agent au dernier grade du cadre d'emplois		Sur 5 points			
Plus de possibilité d'évolution au sein du cadre d'emplois	Agent au dernier grade du cadre d'emplois depuis plus de 5 ans De 1 à 4 ans	5 points 2 points			Etat des services signé de l'AT *
TOTAL DE POINTS BONUS POSSIBLES		11 points			
TOTAL 1 + 2 + 3		91 points			
TOTAL BONUS		11 points			
TOTAL GENERAL		102 points			

CDG 58 PROMOTION INTERNE	BAREME – ACCES EN B	Observations Pièces impératives
-------------------------------------	----------------------------	--

1/ CRITERES LIES AUX FONCTIONS			
1.1/ Adéquation poste/grade (regard du poste occupé en fonction du grade)		Sur 12 points	
L'agent occupe t'il actuellement des missions d'un cadre d'emplois supérieur ?	Non : Oui :	2 points 4 points	Etat des services
<u>Si oui</u> , depuis combien de temps l'agent occupe t'il ce poste ? (Comptabiliser les services de contractuel, stagiaire et titulaire)	+ 15 ans : Entre 6 et 15 ans révolus : Entre 3 et 5 ans révolus :	8 points 6 points 4 points	
1.2/ Missions exercées sur le poste occupé actuellement		Sur 10 points	
Prise en compte des missions exercées	1.Fonctions de Direction, secrétariat général, secrétariat de mairie, responsabilité de plusieurs services avec encadrement : 2. Responsabilité d'un service avec encadrement : 3. Responsabilité d'un service sans encadrement : 4. Responsabilité d'une mission, d'actes, prise d'initiative, autonomie : 5. Exécution avec prise initiatives :	10 points 8 points 4 points 4 points 2 points	Fiche de Poste
1.3/ Spécificités du poste		Sur 8 points	
1 seul choix possible Non cumulable	Missions spécialisées dans plusieurs domaines/compétences : Missions spécialisées dans un seul domaine/compétence : Missions pluri-communales :	8 points 2 points 4 points	Organigramme (avec lien hiérarchique représenté)
1.4/ Encadrement		Sur 4 points	
Nombre d'entretiens professionnels réalisés (encadrement direct) (fonctionnaires ou contractuels)	10 agents et + : Entre 5 et 9 agents : Entre 1 et 4 agents :	4 points 2 points 1 point	
1.5/ Participation à la vie de la collectivité en plus de l'activité principale (fonctions exercées sur l'année en cours)		Sur 2 points	
	Maitre d'apprentissage, formateur DPO, référents Déontologue/Handicap/Laïcité, Assistant de prévention, Représentant du personnel	2 points	Arrêté de nomination Ou lettre de mission
TOTAL		36 points	

2/ CRITERES LIES A LA FORMATION				
2.1/ Formation réalisées dans les 5 dernières années		Sur 6 points		
Pas de prise en compte des formations non suivies dans leur totalité ni des formations d'intégration avant titularisation.	+ 15 jours : De 10 à 14 jours : De 6 à 9 jours : De 2 à 5 jours :	6 points 4 points 2 points 1 point		Attestations de formations (toutes formations effectuées justifiables par attestation) *
2.2/ Préparation au concours/examen professionnel		Sur 4 points		
Avoir suivi au moins une préparation et uniquement s'il s'agit d'une préparation au grade sollicité par la promotion interne (les autres préparations ne seront pas comptabilisées)	1 préparation	4 points		Attestation de suivi
2.3/ Examen pro/concours pour l'accès au grade sollicité par la promotion interne sur les 5 dernières années		Sur 8 points		
Non cumulatif (une seule prise en compte)	Admis à l'examen professionnel du grade PI	8 points		Attestation de réussite
TOTAL		18 points		

3/ CRITERES LIES A LA VALEUR PROFESSIONNELLE, CAPACITE A EVOLUER, CHOIX DE L'AUTORITE				
3.1/ Appréciation du supérieur hiérarchique au regard de l'entretien pro		Sur 15 points		
0 = Insatisfaisant 1 = A améliorer 2 = Satisfaisant 3 = Très satisfaisant	Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs : Compétences professionnelles et techniques : Qualités relationnelles : Capacité d'encadrement : Capacité d'expertise ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur :	0 1 2 3 0 1 2 3 0 1 2 3 0 1 2 3 0 1 2 3		Entretien professionnel A demander si incohérence ou si maximum de points *
3.2/ Ordre de priorité		Sur 4 points		
	1 ^{er} ou 1 seul agent : 2 ^{ème} : 3 ^{ème} à 5 ^{ème} :	4 points 3 points 2 points		
3.3/ Décompte de présentations du dossier (propositions antérieurs)		Sur 4 points		
Prise en compte du nombre de présentations de dossier PI recevable déposé pour le même grade (ne pas compter le dossier en cours)	+ de 3 présentations : 1 à 3 présentations :	4 points 2 points		Courrier(s) du CDG (avis défavorable comportant le nombre de points obtenus à chaque présentation du dossier)
3.4/ Ancienneté (stagiaire, titulaire)		Sur 8 points		
Toutes fonctions publiques confondues (ancienneté à calculer au 1 ^{er} janvier de l'année)	26 ans et + : 16 à 25 ans révolus : 9 à 15 ans révolus : 0 – 8 ans :	8 points 6 points 4 points 2 points		Etat des services signé de l'AT
TOTAL		31 points		
TOTAL GENERAL		85 points		

EN CAS D'EX-AEQUO POUR DEPARTAGER DES DOSSIERS – Attribution de points bonus

A/ Motivation du fonctionnaire par rapport à l'accès à ce nouveau grade		Sur 2 points	
Examiner la projection de l'agent sur le poste	Courrier de l'agent	2 points	Courrier de l'agent (anonymiser le courrier, pas de référence à la collectivité..)
B/ Appréciation de l'autorité territoriale		Sur 4 points	
L'autorité Territoriale devra faire apparaître la capacité à évoluer de l'agent	Courrier de l'Autorité Territoriale, DGS, N+1	4 points	Sur papier libre, anonymiser le courrier, pas de référence à la collectivité, pas de logo et autres..)
C/ Agent au dernier grade du cadre d'emplois		Sur 5 points	
Plus de possibilité d'évolution au sein du cadre d'emplois	Agent au dernier grade du cadre d'emplois depuis plus de 5 ans De 1 à 4 ans	5 points 2 points	Etat des services signé de l'AT *
TOTAL DE POINTS BONUS POSSIBLES		11 points	

**faire figurer la date de nomination au dernier grade du cadre d'emplois*

TOTAL 1 + 2 + 3	85 points	
TOTAL BONUS	11 points	
TOTAL GENERAL	96 points	

CDG 58 PROMOTION INTERNE	BAREME ACCES EN C	Observations Pièces impératives
---	------------------------------------	--

1/ CRITERES LIES AUX FONCTIONS				
1.1/ Adéquation poste/grade (regard du poste occupé en fonction du grade)		Sur 12 points		
L'agent a-t-il des missions en accord avec le cadre d'emplois d'agent de maîtrise ?	Non : Oui :	2 points 4 points		Etat des services
Si oui , depuis combien de temps l'agent occupe t'il ce poste ? <i>(Comptabiliser les services de contractuel, stagiaire et titulaire)</i>	+ 15 ans : Entre 6 et 15 ans révolus : Entre 3 et 5 ans révolus :	8 points 6 points 4 points		
1.2/ Missions exercées sur le poste occupé actuellement		Sur 10 points		
Prise en compte des missions exercées	1. Conduite de travaux/opérations, avec encadrement : 2. Chef d'équipe, de service, avec encadrement : 3. Conduite de travaux/opérations sans encadrement :	10 points 8 points 6 points		Fiche de Poste Organigramme (avec lien hiérarchique représenté)
1.3/ Encadrement		Sur 10 points		
Nombre d'entretiens professionnels réalisés (encadrement direct) (fonctionnaires ou contractuels)	5 et plus : Entre 1 et 4 agents :	10 points 6 points		
1.4/ Participation à la vie de la collectivité en plus de l'activité principale (fonctions exercées sur l'année en cours)		Sur 2 points		
	Maître d'apprentissage, formateur DPO, référents Déontologie/Handicap/Laïcité, Assistant de prévention, Représentant du personnel	2 points		Arrêté de nomination Ou lettre de mission
TOTAL		34 points		

2/ CRITERES LIES A LA FORMATION				
2.1/ Formation réalisées dans les 5 dernières années		Sur 6 points		
Pas de prise en compte des formations non suivies dans leur totalité ni des formations d'intégration avant titularisation.	+ 15 jours : De 10 à 14 jours : De 6 à 9 jours : De 2 à 5 jours :	6 points 4 points 2 points 1 point		Attestations de formations (toutes formations effectuées justifiables par attestation) *
2.2/ Bonification des formations spécifiques		Sur 5 points		
Formations réalisées dans les 5 dernières années spécifiques (Hygiène, sécurité, gestes et postures, prévention, 1 ^{er} secours)	Une formation spécifique (non cumulable)	5 points		Attestation de suivi
2.3/ Examen professionnel pour l'accès au grade sollicité par la promotion interne		Sur 8 points		
Lauréat de l'examen professionnel d'agent de maîtrise	Admis à l'examen professionnel (lauréat depuis + 5 ans) Admis à l'examen professionnel (lauréat depuis 1 à 4 ans)	8 points 4 points		Attestation de réussite
TOTAL		19 points		

3/ CRITERES LIES A LA VALEUR PROFESSIONNELLE, CAPACITE A EVOLUER, CHOIX DE L'AUTORITE

3.1/ Appréciation du supérieur hiérarchique au regard de l'entretien pro		Sur 15 points					
		0	1	2	3		
0 = Insatisfaisant 1 = A améliorer 2 = Satisfaisant 3 = Très satisfaisant	Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs : Compétences professionnelles et techniques : Contact avec le public/Qualités relationnelles : Capacité d'encadrement : Capacité d'expertise ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur :	0	1	2	3		Entretien professionnel A demander si incohérence ou si maximum de points *
3.2/ Ordre de priorité		Sur 4 points					
	1 ^{er} ou 1 seul agent : 2 ^{ème} : 3 ^{ème} à 5 ^{ème} :	4 points	3 points	2 points			
3.3/ Décompte de présentations du dossier (propositions antérieurs)		Sur 4 points					
Prise en compte du nombre de présentations de dossier PI recevable déposé pour le même grade (ne pas compter le dossier en cours)	+ de 3 présentations : 1 à 3 présentations :	4 points	2 points			Courrier(s) du CDG (avis défavorable comportant le nombre de points obtenus à chaque présentation du dossier)	
3.4/ Ancienneté (stagiaire, titulaire)		Sur 8 points					
Toutes fonctions publiques confondues (ancienneté à calculer au 1 ^{er} janvier de l'année)	26 ans et + : 16 à 25 ans révolus : 9 à 15 ans révolus : 0 – 8 ans :	8 points	6 points	4 points	2 points	Etat des services signé de l'AT	
TOTAL		31 points					
TOTAL GENERAL		84 points					

EN CAS D'EX-AEQUO POUR DEPARTAGER DES DOSSIERS – Attribution de points bonus

A/ Motivation du fonctionnaire par rapport à l'accès à ce nouveau grade		Sur 2 points		
Examiner la projection de l'agent sur le poste	Courrier de l'agent	2 points		Courrier de l'agent (anonymiser le courrier, pas de référence à la collectivité..)
B/ Appréciation de l'autorité territoriale		Sur 4 points		
L'autorité Territoriale devra faire apparaître la capacité à évoluer de l'agent	Courrier de l'Autorité Territoriale, DGS, N+1	4 points		Sur papier libre, anonymiser le courrier, pas de référence à la collectivité, pas de logo et autres..)
C/ Agent au dernier grade du cadre d'emplois		Sur 5 points		
Plus de possibilité d'évolution au sein du cadre d'emplois	Agent au dernier grade du cadre d'emplois depuis plus de 5 ans De 1 à 4 ans	5 points 2 points		Etat des services signé de l'AT *
TOTAL DE POINTS BONUS POSSIBLES		11 points		

TOTAL 1 + 2 + 3	84 points		
TOTAL BONUS	11 points		
TOTAL GENERAL	95 points		

